



Association LORRAINE TRAINS MINIATURES
Salles « ateliers » Espace Emile FOURNIER
10 rue Raymond Poincaré-54540 BADONVILLER
Adresse de correspondance : **1 chemin des Halles**
54450 MONTREUX – Tél : 07 85 35 36 92
Mail : lorrainetrainsminiatures@gmail.com

Section Modélisme
Section « Musée »
Section Parc miniature

BULLETIN D'INSCRIPTION à l'expo-bourse du 7 mars 2027.

Nom et prénom :

Nom de la société pour les professionnels uniquement :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

RESERVE :mètres (x 8 € le mètre)..... TOTAL :

Electricité souhaitée : OUI – NON (entourer la mention souhaitée)

Nombre de personnes sur le stand (maximum 2 au-delà un supplément peut s'appliquer)

MATERIEL EXPOSE A LA VENTE (Boursiers)

.....

MATERIEL D'EXPOSITION UNIQUEMENT

Si vous êtes exposant ET boursier merci de nous le préciser.

Dimensions souhaitées pour les exposants (longueur + largeur) :

N° Carte d'identité ou passeport pour les particulier :

Numéro de RCS pour les professionnels :

Buvette et petite restauration possible sur place dans la limite des disponibilités (patés lorrains, tourtes, sandwiches jambon beurre cornichon, hot-dog et pâtisseries...

Petit déjeuner offert à tous les exposants et boursiers.

JE JOINS MON REGLEMENT A LA PRESENTE INSCRIPTION A L'ADRESSE SUIVANTE :
Association LORRAINE TRAINS MINIATURES

1 Chemin des halles
54450 MONTREUX

Fait à, le Signature



Expo-Bourse du 7 mars 2027 REGLEMENT

Article 1 L'association Lorraine Trains Miniatures organise à BADONVILLER son expo-bourse annuelle de modélisme ferroviaire le dimanche 7 mars 2027 de 9h à 17h.
L'accueil des exposants se fera soit le samedi 6 mars à partir de 14h ou le dimanche à partir de 7h.
L'ouverture au public se fera de 9h à 17h non-stop. **ATTENTION : INTERDICTION TOTALE DE REMBALLER AVANT 16h30** (par respect envers le public, les organisateurs et les collègues)
En cas de non-respect de cette consigne, l'exposant/boursier sera définitivement interdit de participation à toutes nos futures manifestations.
Le tarif d'accès pour les visiteurs a été fixé à 3 euros.

Article 2 Les stands ou emplacements non occupés à 9h le dimanche seront automatiquement mis à disposition d'autres exposants sans donner lieu à aucun remboursement.

Article 3 Le salon est réservé aux exposants/boursiers dont la candidature aura été retenue par les organisateurs qui se réservent le droit de refuser toute candidature quelque soit le motif et ce, sans qu'il puisse être réclamé une indemnisation.

Article 4 Les exposants ne devront présenter que les produits figurants sur la fiche d'inscription.

Article 5 Le nombre d'emplacements étant limité, les réservations seront faites suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions avec priorité aux exposants contactés par l'organisateur.

Article 6 Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire et sous à leurs risques et périls en cas de casse ou vol. L'exposant s'engage à souscrire une responsabilité civile et à la présenter en cas de besoin, notamment en cas de dégradations faites à autrui.

Article 7 La mise à disposition de matériel (tables, chaises...) sera faite en fonction de la disponibilité et dans l'ordre d'inscription.

Article 8 En cas de délocalisation de l'événement pour cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf en cas d'annulation de la part de l'organisateur.

Article 9 Le prix de l'emplacement sera GRATUIT POUR LES EXPOSANTS et PAYANT POUR LES VENDEURS à raison de 8 euros du mètre linéaire. Des tables seront à disposition ainsi que de quoi s'asseoir. L'accès à l'exposition est bien sûr gratuit aux exposants/boursiers dans la limite 2 personnes par stand (sauf autorisation contraire de l'organisateur)

Article 10 Aucune réservation ne sera prise sans le règlement des emplacements (boursiers) chèque à l'ordre de « Association Lorraine Trains Miniatures » Merci.

Le présent règlement lu et accepté le

NOM :

SIGNATURE